

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé
Tribunal Cantonal
Chambre pénale
Rue des Augustins 3
Case postale 1654
1700 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 8 mai 2018

http://www.swisstribune.org/doc/180508DE_TC.pdf

Référence : RBO/LAR F17 1185 / courrier du 4 mai que vous a adressé le Procureur R. Bourquin

Madame, Monsieur,

Je me réfère à mon courrier¹ daté du 1^{er} mai, «*Concerne ordonnance datée du 13 avril 2018 référence : RBO/VPA F 17 11185*»

J'ai reçu la copie du courrier du courrier² daté du 4 mai 2018 du Procureur R. BOURQUIN qu'il vous a adressée. Je constate qu'il n'a pas copié les Commissions de gestion du Parlement, alors qu'il sait qu'elles ont été saisies pour cette affaire. Visiblement le Procureur R. Bourquin ne reconnaît pas leur compétence d'organe de surveillance alors que M. Dominique De BUMAN l'a confirmé.

Pour votre information, je copie ce courrier de Raphaël BOURQUIN à l'attention des Commissions de gestion du Parlement qui ont été saisies suite à la faille critique du système judiciaire qu'utilise Raphaël Bourquin pour détruire les Valeurs de notre Nation et qu'il persiste à nouveau à utiliser.

Je vous fais observer que malgré les faits établis avec Me François de ROUGEMONT montrant que les codes de procédures ne sont pas applicables dans le contexte donné, malgré la confirmation des faits établis avec Me de ROUGEMONT donnée par l'ensemble des éléments décrits sous le lien internet:

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

le Procureur Raphaël BOURQUIN ne manque pas d'aplomb en voulant continuer à vouloir utiliser la faille critique du système judiciaire avec son courrier cité ici pour détruire les Valeurs de notre nation.

Même si les codes de procédures ne sont pas applicables dans ce contexte donné, je vous rends attentif que l'obligation de dénoncer « *article 302* » du code de procédure pénal suisse (RS 312.0), qui vise à garantir le respect des Valeurs de la Constitution, vous oblige moralement, selon le Respect des Valeurs de notre Constitution, à dénoncer cette attitude du Procureur Raphaël Bourquin aux chambres de gestion du Parlement qui ont le devoir de mettre fin à cette faille critique du système judiciaire.

Pour avoir eu des contacts avec des députés, je peux témoigner qu'aucun d'entre eux ne connaissait les relations cachées qui lient l'Ordre des avocats aux Tribunaux qui permettent aux professionnels de la loi de contourner le respect des Valeurs de la Constitution, comme cela a été établi avec Me de ROUGEMONT. Vu le contexte donné, Raphaël BOURQUIN ne peut ignorer que vous n'êtes pas compétent contrairement à ce qu'il prétend avec astuce. Il est un Danger pour la majorité des citoyens.

Veillez agréer Madame, Monsieur, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/180508DE_TC.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/180501DE_TC.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/180504RB_TC.pdf